

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-Verbal de la Séance du 26 Juillet 2022

Le Conseil Municipal s'est réuni, en session ordinaire, le 26 Juillet 2022 à 18 Heures, selon convocation du 20 Juillet 2022, sous la présidence de M. Alain JOUANNY, Maire.

Présents : Alain JOUANNY, Dominique DELPEUCH, Marie-Louise DRU, Nathalie LABARRE, Amédée MAILLASSON, Quentin BOUYAT, Jérôme GAGNEUX, Jacky LE GALL, Séverine TROMPEAU,

Absents excusés : Bernard GRIFFON, Monique PINARDON, Marlène BELLARBRE, Marie-Christine PEYRAT, Michel QUERAUD

Absente : Julia WERKOFF

Pouvoirs de Bernard GRIFFON pour Marie-Louise DRU
Marlène BELLARBRE pour Quentin BOUYAT
Monique PINARDON pour Jérôme GAGNEUX

Le Quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance.

Secrétaire de séance : Nathalie LABARRE

Monsieur le Maire fait lecture de l'ordre du jour :
Approbation du procès-verbal du 1^{er} Juillet 2022
Prêt pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles
Prêt pour la construction d'un tiers-lieu
Demande de subvention DETR pour la réalisation d'un skate-park

Questions et informations diverses :

Collectif Or Normes
Visite du Sénat
Elagage
Bâtiments photovoltaïques
Recrudescence des rats dans le Bourg
Tapis à la Maison des loisirs
MAM
Achat de terrain

Adopté à l'unanimité

I – Approbation du procès-verbal du 1^{er} Juillet 2022

Adopté à l'unanimité

II – III - Prêts pour la construction d'une maison d'assistantes maternelles et pour la construction du Tiers-Lieu

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a consulté les banques pour financer les constructions de la MAM et du tiers-lieu, par 2 emprunts de 300 000 € chacun sur une durée de 15 ans.

Caisse d'Epargne :

1 – Prêt à taux indexé sur le livret A + 0,25 % soit 1.25 % sur 15 ans

Commission d'engagement : 0,10 % du montant emprunté.

Possibilité de remboursement anticipé avec une indemnité de 5 % du capital restant dû.

2 – Prêt multi périodes à taux fixe

1^{ère} phase à taux fixe de 5 ans : 2,20 %

2^e phase : Taux révisable indexé sur le livret A + 0,50 %

Commission d'engagement : 0,10 % du montant emprunté.

Possibilité de remboursement anticipé avec une indemnité de 5 % du capital restant dû.

Crédit Agricole :

1 – Prêt indexé sur l'EURIBOR tous les trimestres 0,85 %

Pas de frais de dossier, commissions et parts sociales.

2 – Prêt à taux révisable CAPE 2 Points (prêt indexé sur l'EURIBOR tous les trimestres 2,01 % avec un taux plafond à 4,01 % .

Banque Postale

Prêt à taux fixe : 2,72 %

Commission d'engagement 0,10 % du montant emprunté.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'aller vers la Banque Postale, peut-être aujourd'hui le taux le plus élevé, mais c'est un taux fixe.

M. LE GALL demande s'il est possible de négocier avec la Banque Postale sur le taux.

Mme DELPEUCH dit que la négociation a déjà eu lieu.

Monsieur le Maire souligne que La banque Postale est la seule à proposer des prêts à taux fixe.

Mme DELPEUCH ajoute que cette offre n'est valable que jusqu'au 3 Août.

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2014, la Commune remboursait 157 000 € d'échéances d'emprunts. Aujourd'hui, elle rembourse environ 100 000 €, avec les 2 prêts (MAM et tiers-lieu) il faudra payer 50 000 € de plus par an.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les offres de prêts de la Banque Postale.

IV – Demande de subvention DETR pour la réalisation du skate-park

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le projet de construction d'un skate-park, estimé à 81 137 €, a obtenu des subventions :

- Du Conseil Départemental 16 000 €
- De l'Agence Nationale du Sport 40 568 €

Le reste à charge pour la Commune est donc de 24 569 €

Monsieur le Maire pense que ce projet peut également bénéficier d'une subvention au titre de la DETR, et demande au Conseil Municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention de 20 000 €.

Madame DELPEUCH propose de contacter l'entreprise pour actualiser le devis, et établir ainsi, un plan de financement plus juste.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Mme DELPEUCH informe que le Collectif Or Normes propose 2 activités à St-Sulpice :
 - Les 30 et 31 Juillet de 16 H à 20 H, 6 cyclistes vont déambuler, dans le Bourg et dans les villages, et interpréter des scénettes de Jean Giraudoux.
 - Le 1^{er} Août, une soirée cabaret populaire au terrain AUBRUN-BOSSARD. Avec Mme DRU, elles ont réussi à trouver un Food Truck et une buvette.

Pour la buvette, c'est Berry Boissons qui interviendra, car ni MARLIM, ni M. LARRAUD n'étaient disponibles.

Mme LABARRE demande qui tiendra la buvette.

Mme DRU demande de fixer les prix des boissons.

M. le Maire dit qu'il faut aussi prévoir des sirops de pêche et fraise.

Mme DELPEUCH demande qui pourrait aider à servir ?

Mme TROMPEAU, M. BOUYAT (sous réserve), MM. LE GALL et MAILLASSON répondent présents.

Mme LABARRE dit qu'il faudrait aussi prévoir des jus de fruits non gazeux.

Après discussion les prix sont fixés ainsi :

Coca, Perrier, Bière, Orangina... : 2 €

Vin (Rosé) au verre : 1.50 €, la bouteille : 8 €.

- Visite du Sénat : Mme TROMPEAU a contacté Mme BRIQUET, Sénatrice de la Haute-Vienne pour que les ados du Conseil des Jeunes puissent visiter le Sénat.

La date retenue est le Mardi 15 Novembre à 10 H 20, car ce jour-là, il y a des réunions de groupes.

La durée de la visite est d'environ 1 H 15 par groupe de 40 personnes maximum.

Mme TROMPEAU propose que les élus participent à cette visite, et éventuellement d'y inviter le personnel communal.

Mme DELPEUCH dit que le personnel travaillant dans les écoles ne pourra pas venir, donc seuls les agents techniques et les secrétaires seront invités.

Mme TROMPEAU informe que le voyage se ferait en train depuis La Souterraine, départ à 5 H 30, arrivée à Paris à 8 H 20 puis déplacement en métro jusqu'à Odéon (coût du ticket de métro 1.90 €)

Il n'est pas possible de connaître le tarif SNCF aujourd'hui.

Mme DELPEUCH dit qu'il faut se rendre à la gare pour demander les tarifs.

M. le Maire informe que ce soir, il faut valider si la Commune prend en charge les enfants, les agents et les élus qui n'ont pas d'indemnité.

Mme DELPEUCH demande ce qu'il en est pour la restauration.

Mme TROMPEAU doit poser la question car il serait peut-être possible de déjeuner au Sénat, sinon elle connaît quelqu'un qui a un restaurant dans le 1^{er} arrondissement.

Mme DELPEUCH dit que c'est trop loin. Elle propose de déjeuner au Sénat si c'est possible.

M. le Maire informe que Mme BRIQUET lui a dit qu'on ne pouvait pas déjeuner au Sénat.

Mme DELPEUCH note que c'est possible sur réservation de la Sénatrice.

Mme LABARRE propose que la Commune prenne tout en charge.

Le Conseil Municipal, adopte cette proposition : la commune paiera l'intégralité de ce déplacement.

- Élagage : M. GAGNEUX informe que la Commune va faire procéder à l'élagage des arbres à proximité des lignes téléphoniques là où passera la fibre. Des courriers ont été adressés aux propriétaires concernés. Les travaux d'élagage seront faits en Septembre par l'entreprise ROCHE de St-Hilaire.

M. le Maire veut que toutes les voies communales soient élaguées.

M. BOUYAT demande s'il faut être présent quand l'entreprise intervient.

M. le Maire lui répond que non, l'entreprise coupera et laissera le bois sur la propriété.

M. BOUYAT dit que par endroit, les arbres forment une voute au-dessus de la route, « on élague quand même ? »

M. GAGNEUX dit que les arbres seront élagués à 6/8 mètres.

